



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire fait part au conseil de la démission de Christophe MOROT pour raisons personnelles, décision qui sera transmise à monsieur le Sous- préfet. Nous remercions Christophe pour son investissement et la pertinence de ses interventions et actions lors de ces cinq années.

Demande de subvention voirie route de Dijon 2020

Des travaux d'aménagement des trottoirs, route de Dijon, D996, sur 170m, en parallèle aux travaux prévus par la commune de Saulon-la-Rue, sont programmés pour l'année 2020. Estimation du coût des travaux 30 784,40 € HT. Nous pouvons solliciter le département pour l'octroi de subventions. Le reste à charge pour la commune serait de 12 826,84 € HT.

Zone artisanale

M. le maire informe le conseil qu'il a été contacté par plusieurs entrepreneurs qui souhaiteraient s'installer à Barges. Il rappelle que le PLU de la commune a défini les zones destinées à l'installation d'entreprises, zone AUE et AUE a.

Avant toute initiative il est décidé d'approfondir la question, la loi NOTRE ayant confié la compétence économique aux communautés de communes, contact sera pris avec la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire présente la création par le département de l'Agence Technique Départementale. L'objectif de cette structure mutualisée est de permettre à ses adhérents de bénéficier de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aide à la conduite de projets) mais aussi de maîtrise d'œuvre (études et suivi de travaux) pour les petits projets de voirie.

Coût de l'adhésion 200 € par an (abattement de 20 % sur les 3 premières années de cotisation)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association.

Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Céline GENTIL, membre de la CLECT, présente ce rapport qui porte sur les différentes décisions amenant un transfert de charges, de la communauté de communes aux communes ou l'inverse.

Notre commune est principalement concernée par le fait de la dissolution du SIVOS de Gevrey dont nous faisons partie et qui a entraîné la reprise par la communauté de communes des installations sportives gérées auparavant par le SIVOS : gymnase et dojo J. Golmard, piste d'athlétisme au collège parking et terrain à proximité du collège.

En fait, la participation financière que nous versions au SIVOS, basée sur le nombre d'habitants et le nombre de nos collégiens fréquentant le collège de Brochon, sera versée à la communauté de communes. Ce qui change, c'est que le transfert de charge évalué par la CLECT est fixé à jamais, quelle que soit l'évolution des paramètres.

Le conseil municipal à l'**unanimité**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges tel que présenté en annexe.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

Contrat d'assurance « risques statutaires du personnel »

Notre contrat avec GROUPAMA arrive à son terme le 31/12/2019.

GROUPAMA nous propose un nouveau contrat d'une durée de 4 ans à effet du 01/01/2020 aux conditions forfaitaires suivantes : CNRACL 4,59 % - IRCANTEC 1,00 %

Le conseil municipal à l'**unanimité** accepte la proposition de GROUPAMA.

Logements

Remboursement de la caution du logement 2 route de Saulon :

L'état des lieux signé le 30 août n'a mentionné aucune dégradation du fait des locataires.

Il est décidé de rembourser la caution.

Montant du loyer du logement route de Saulon :

Logement de type T3. Le montant du loyer sera le même qu'actuellement (628 €). Le bail avec le nouveau locataire sera signé le 7 septembre pour une durée de 3 ans à partir du 9 septembre 2019.

Logement 2, rue du lavoir :

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de la locataire de ce logement. L'adjoint aux travaux se rendra sur place pour constater les travaux à réaliser. Il est rappelé que dans le contrat de location certaines tâches « d'entretien » incombent au locataire.

Remaniement cadastral

Les travaux de remaniement engagés par l'antenne BNIC de Dijon sur le territoire de la commune de BARGES sont en voie d'achèvement. Les travaux réalisés vont pouvoir être communiqués aux propriétaires. A cet effet, il est prévu un affichage des plans remaniés en Mairie, du 10 septembre au 12 octobre 2019, aux heures d'ouverture de la mairie.

Une dizaine de jours avant l'affichage, les propriétaires recevront par voie postale un relevé cadastral "6210" en 2 exemplaires sur lequel figureront:

-les références cadastrales anciennes.

-les références cadastrales et surfaces nouvelles.

Un exemplaire sera conservé par le propriétaire.

Le second exemplaire sera retourné au service **ou déposé en mairie** après avoir été daté, signé et annoté d'éventuelles observations.

Les géomètres chargés des travaux seront présents en mairie pour le recueil des observations **du 10 au 11 octobre** 2019 de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h 30 **et le samedi 12 octobre** de 9h à 12h.

TRAVAUX -Christian Gorget, adjoint aux travaux fait le point

ERL-dégâts

Inondation du 27 juillet – l'expertise a eu lieu le 27 août.

L'expert a décidé de faire des investigations pour voir par où pénètre l'eau. Prolongation de l'expertise jusqu'en mars 2019.

Travaux réalisés :

*Pose de la boîte à livres.

*Traçage de passages piétons

*Application de saturateur incolore sur bois de l'ERL

Travaux et achats à venir

Achat et pose panneaux pour noms d'allées

Poursuite d'achats pour illuminations

Confection et pose d'un panneau à la mémoire de Jeannine LEJARD

Remplacement d'un linteau et pose d'un volet logement « maison Parent »

Remplacement du moteur du volet du secrétariat de mairie

Achat et pose de hottes pour cuisine dans 3 logements

2^{ème} passage de la balayeuse

Location nacelle pour église

A envisager à court terme :

Remplacement de tuiles sur l'église

Pose d'un grillage (ou autre) vers l'espace jeux, coteau des aiguillons / route de Saulon

Arrivée de la fibre optique : l'armoire SRO sera située à l'entrée de la rue du lavoir à gauche près du 1^{er} lampadaire et de la chambre téléphonique.

SCOLAIRE-Jérôme Lorient, adjoint aux affaires scolaires, dresse un compte rendu de la rentrée scolaire

Projet ENIR : Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité

La Convention a été signée avec l'éducation nationale.

Nous avons procédé à l'achat du matériel : 12 ordinateurs portables, 1 vidéoprojecteur avec adaptateur Wifi (livraison adaptateur à venir)- Coût : 6 993,38 € - Subvention état 3500 €

Dorénavant tous les élèves de la classe disposent d'un ordinateur portable à l'école.

Effectifs :

75 élèves en maternelle (3 élèves en plus de Barges)

85 élèves en élémentaire (2 élèves de moins de Barges)

Transports scolaires primaire : mise en place d'un second bus pour l'école maternelle ;

Le tableau des horaires de bus a été transmis à toutes les familles ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire.

Transports Collège de Brochon : Bus 7h34

Transports Lycée Brochon : Bus 7h36

Animations

Concert le 21 septembre « Complètement Barges »

Présentation mutuelle communale par AXA le 26 septembre 18h30 à l'ERL

Rallye le 29 septembre « Comité d'animation de Barges »

La séance est levée à minuit.

Le prochain conseil municipal est fixé **au vendredi 11 octobre 2019.**